

**Appel à manifestation d'intérêt 01- 2024**  
**au titre de la fiche action 1.2.1 du**  
**Programme REUNION FEDER-FSE+**  
**2021-2027**

**« Soutien à la transformation numérique  
sécurisée des services publics »**

\*\*\*\*\*

**DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :**  
**22/01/2024**

**DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :**  
**09/04/2024**

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :

**<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>**

## **CONTEXTE**

La Réunion a su amorcer sa transition numérique en matière d'infrastructures grâce notamment à l'engouement prononcé du secteur privé qui a câblé une majorité de l'île en Très haut débit, et à l'implication du secteur public via la précédente programmation 2014-2020 pour finaliser sa couverture territoriale. Néanmoins, les usages du numérique notamment au sein des administrations, du système de santé et des entreprises sont encore peu développés. « L'e-administration » constitue pourtant un levier non négligeable et un enjeu particulier pour l'amélioration des services rendus au public et permet notamment la réduction des déplacements.

Par ailleurs, dans un contexte de forte dépendance aux systèmes d'information, il apparaît indispensable de renforcer la sécurité afin de permettre et d'assurer la continuité de service aux usagers tout en garantissant le respect des exigences de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité et de traçabilité. Le développement du numérique est donc l'un des défis majeurs du territoire. De manière transversale, cela contribue aussi à améliorer la résilience du territoire en situation de crise.

## **OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

---

### **A/ Objectifs**

Le présent AMI, a pour objectif de faire émerger des projets visant à accompagner les acteurs publics dans l'utilisation du numérique, afin de moderniser ou de proposer des services dématérialisés aux usagers, de créer des espaces mutualisés facilitant les démarches administratives, de renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information afin d'assurer la continuité du service pour les usagers et la protection des données. Il s'agit également d'accompagner les acteurs publics dans des projets visant à diminuer l'impact environnemental du numérique et à faciliter la mise à disposition des données publiques (Open Data).

### **B/ Périmètre**

Cet AMI vise à accompagner les actions et/ou projets liés au développement des téléservices, à la cybersécurité, ou encore à la réduction de l'impact environnemental du numérique.

### **C/ Descriptif technique**

Pourront notamment être concernés (liste non exhaustive) :

- La mise en place de nouveaux services dématérialisés au profit des usagers
- Les applications/services permettant l'amélioration de la Gestion de la Relation Citoyenne (GRC)
- La mise en œuvre des projets visant la collecte, le traitement et l'ouverture des données publiques (Open data)
- Le déploiement d'une infrastructure de réseau à bas débit

- Le développement de projets de « ville intelligente » mettant en œuvre des objets connectés pour un territoire plus durable et intelligent (environnement, transport, eau, énergie, déchets, sécurité, etc...)
- La mise en œuvre de projets et de solutions de cybersécurité et de confiance numérique : audits de sécurité, authentification forte, gestion des identités, solutions de détection et de réponse sur incident, pare-feu applicatif, prévention de fuite de données, actions de sensibilisation à la cybersécurité, etc ....
- Dans le domaine éducatif, les actions viseront à encourager le développement de « MOOC » en s'appuyant sur des plateformes visibles et existantes
- L'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

## **MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **A/ Types de bénéficiaires**

- Collectivités territoriales
- Etablissements Publics
- État
- Entreprises Publiques Locales (SPL)
- SEM
- Associations exerçant une mission de service public exclusivement.

### **B/ Critères d'analyse et de sélection des projets**

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 1.2.1 « Soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

<b>Principes de sélection</b>		<b>Notation</b>	<b>Pièce justificative requise</b>
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	Oui : 10 Non : 0*	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Oui : 10 Non : 0	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.

Maturité du projet	Calendrier de mise en œuvre de l'opération est fourni et cohérent avec le calendrier de la programmation européenne	De 0 à 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés notifiés</li> <li>- AAPC publié</li> <li>- PRO/DCE</li> <li>- APS /APD</li> </ul> (un pas de 5 points en fonction du niveau d'avancée de la procédure marché )  Formulaire de demande
Nombre d'utilisateurs concernés par le service	Augmentation de 10% au minimum	Oui : 20 Non : 0*	Formulaire de demande
Type de solutions numériques proposées	Développement de solution numérique sur mesure	Oui : 10 Non : 0	Formulaire de demande
Portée du projet	Projet mutualisé	Oui : 20 Non : 0	Formulaire de demande Engagement des partenaires
Impact environnemental	Réduction de l'impact environnemental apportée par le projet	Oui : 10 Non : 0	Formulaire de demande et explicatif

\* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.  
Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

### C/ Modalités techniques et financières

Dépenses éligibles	FEDER	Maitre d'ouvrage
100 %	85 %	15 %

Le porteur devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande.

Plafond éventuel des subventions publiques : néant

#### Dépenses éligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), étude et conseil
- Prestations de services de cybersécurité : audit de sécurité, authentification forte, gestion des identités, solutions de détection et de réponse sur incident, pare-feu applicatif, prévention de fuite de données, actions de sensibilisation à la cybersécurité.
- Prestation d'assistance à la publication de données publiques
- Fourniture et installation d'équipements en lien avec le projet : serveurs, « appliance » physique de sécurité de gestion unifiée, support de stockage chiffré, ...
- Prestation d'informatique en nuage ou cloud de type « infrastructure en tant que service » et « logiciel en tant que service » en lien avec le projet (sur la durée du projet et/ou sur 36 mois maximum)
- Prestation de réponse sur incident de cybersécurité et de remise en état des services
- Développements techniques (y compris de logiciels spécifiques et nouveaux) et de contenus,
- Achats ou création de contenus
- Achat de licences logicielles, en lien notamment avec les développements techniques
- Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,)
- Formation initiale aux outils financés,
- Communication liée à l'action

#### **Dépenses non éligibles :**

- Informatique interne et périphériques
- Equipements de téléphonie
- Frais de personnel

Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte.

#### **D/ Procédure de sélection**

##### - Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection de la fiche action 1.2.1 et de la grille d'analyse et de notation.

Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER ».

Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion-

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

## **PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.2.1 « Soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics »**. Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées.

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Pour rappel, une « Fiche procédure – création de compte », ainsi que des informations sur le programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027, sont disponibles sur le site de la Région Réunion, au lien suivant : <https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-feder-2021-2027>

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 09/04/2024 à 23h59 heure locale.

### **Contacts :**

**Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)**

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46